5110 - Les modalités de la prosternation de reconnaissance envers Allah

question

Question : Quelles sont les modalités de la prière effectuée en guise d'expression de la gratitude envers Allah le très Haut pour une réalisation…Quelles en sont les parties constitutives et les conditions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prosternation de reconnaissance est établie pour réagir à la facilitation d'une affaire par Allah sous forme de l'acquisition d'un intérêt ou de la réparation d'un préjudice. Des traditions et des hadith le prouvent. Parmi ces derniers figure le hadith d'Abou Bakrata (P.A.a) qui dit : Quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) apprenait ou acceptait une affaire qui lui faisant plaisir, il se prosternait, histoire d'exprimer sa gratitude à l'endroit d'Allah le Très Haut. (rapporté par les Cinq à l'exception de Nassaï). At-Tarmidhi dit de ce hadith qu'il est beau et etrange .La version d'Ahmad dit : Il se trouvait aux côtés du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui était couché, la tête contre le sein d'Aïcha et qui se leva puis se prosterna. (rapporté par Ahmad,5/45 et al-Hakim,4/291)

Parmi les hadith allant dans ce sens figure celui d'Abdourrahman ibn Awf qui dit : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) sortit et se rendit au dépôt de ses aumônes où, après son entrées, il s'orienta vers la Qibla et se prosterna longuement puis releva sa tête et dit : Gabriel est venu m'apporter la bonne nouvelle que voici : Allah te dit : quiconque prie pour toi, Je prie pour lui et quiconque te salue ,Je le salue. C'est pourquoi je me suis prosterné en signe de reconaissance. » (rapporté par Ahmad)

Al-Moundhiri dit : « Le hadith portant sur la prosternation de reconnaissance a été rapporté d'al-

Bara à l’aide d’une chaîne authentique. Il a été rapporté également de Ka’ab ibn Malick et par d’autres voies.

Quant aux traditions relatives au sujet,citons-en :

-Quand Abou Bakr apprit l’exécution de Moussaylima,il se prosterna . » (rapporté par Said ibn Mansour dans ses Sunan.

-Quand Ali (P.A.a) découcrit l’homme au sein parmi les rebelles (Khawardj qui le combattaient) il se prosterna. » (rapporté par Ahmad dans al-Mousnad)

-Quand Ka’ab ibn Malick apprit du vivant du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qu’Alla avait accepté son repentir, il se prosterna. » (le récit est cité dans les deux Sahih)

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.